

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2018/67/OCS-CAC

Août 2018

AUX: Points de contact du Codex
Points de contact des organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

DU: Secrétariat,
Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: **Demande d'observations sur le projet de Plan stratégique du Codex pour 2020-2025**

DATE LIMITE: 30 novembre 2018

GÉNÉRALITÉS

1. L'élaboration du troisième Plan stratégique du Codex, qui porte sur la période 2020-2025, a débuté en 2016, lors de la soixante et onzième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius («Comité exécutif»). Au cours des premiers débats qui ont eu lieu lors de la soixante et onzième session du Comité exécutif et de la trente-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius («Commission»), les indications suivantes ont été données s'agissant de l'élaboration du Plan stratégique:
 - le Plan stratégique actuel pour 2014-2019 devait constituer le point de départ des travaux;
 - les conclusions des examens internes de la gestion des travaux actuellement menés devaient être pris en considération;
 - les indicateurs devaient être concrets et mesurables et il fallait viser à en réduire considérablement le nombre;
 - il convenait de tenir compte des stratégies et des programmes de travail de la FAO et de l'OMS;
 - il fallait prendre en considération les objectifs de l'Organisation des Nations Unies décrits dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (objectifs de développement durable [ODD]).
2. À sa soixante-treizième session, le Comité exécutif a examiné les objectifs proposés dans le projet de Plan stratégique, y compris les objectifs stratégiques, et a rappelé qu'il fallait notamment prendre en considération les objectifs stratégiques de la FAO et de l'OMS ainsi que les ODD. Il a également créé une équipe de rédaction composée du Président et des vice-présidents de la Commission, chargée d'élaborer un avant-projet révisé (qui ne comprendrait pas de plan de mise en œuvre), à partir des observations présentées en réponse au document CL 2017/50/OCS-EXEC et des propositions formulées par le Comité exécutif à sa soixante-treizième session et par la Commission à sa quarantième session. D'autres indications ont été données sur l'élaboration du Plan stratégique à l'occasion d'un atelier organisé à l'intention des membres du Comité exécutif juste avant la soixante-quatorzième session de ce dernier.
3. Les participants à la soixante-quatorzième session du Comité exécutif ont noté qu'une large consultation devait être menée avec l'ensemble des membres du Codex dans le cadre de l'établissement de la version finale du Plan stratégique. Ils se sont mis d'accord sur le texte d'un projet de déclaration de principes révisé, ont adopté cinq objectifs stratégiques et ont décidé que les valeurs fondamentales inscrites dans le Plan stratégique actuel pour 2014-2019 seraient retenues pour le nouveau Plan stratégique. Le Comité exécutif a mis en place un sous-comité chargé d'achever le projet de Plan stratégique de manière cohérente.

4. Le projet de Plan stratégique pour 2020-2025 (CX/EXEC 18/75/6) élaboré par le sous-comité a été examiné par le Comité exécutif à sa soixante-quinzième session et les points figurant dans l'annexe 1 du document CX/EXEC 18/75/6 ont fait l'objet de débats approfondis. Les débats ont mis l'accent sur la nécessité de poursuivre les travaux relatifs au plan de mise en œuvre en vue:
- de mieux aligner les objectifs stratégiques, les objectifs, les résultats et les indicateurs;
 - d'examiner et de réviser les indicateurs de manière à distinguer les indicateurs des sources de données et d'étudier la possibilité d'utiliser des données de référence et des cibles pour mesurer les progrès accomplis;
 - de continuer de réfléchir aux questions stratégiques générales relatives au développement du secteur alimentaire et agricole et d'envisager comment le Codex pourrait relever les défis susceptibles de se présenter;
 - de revoir et de préciser les objectifs et les activités, s'il y a lieu (par exemple les objectifs 2.1, 2.3 et 4.2), et notamment de réfléchir à l'endroit où il convient de les placer dans le plan d'action (par exemple l'activité 5.4.3);
 - de préciser ou de modifier la définition de «pays en développement».
5. À sa soixante-quinzième session, le Comité exécutif a rappelé qu'il importait d'élaborer le Plan stratégique de manière inclusive et dans les délais fixés et a encouragé les coordonnateurs régionaux à tenir des consultations avec les membres de leurs régions respectives pendant la quarante et unième session de la Commission. Les consultations seraient l'occasion de recueillir des observations et permettraient ainsi de faciliter la prise d'une décision – à la soixante-seizième session du Comité exécutif – s'agissant du processus et du calendrier devant être retenus pour l'établissement de la version finale du Plan stratégique. Il a été souligné que des méthodes innovantes pouvaient être utilisées pour que le processus reste inclusif. Par ailleurs, il a été convenu qu'une lettre circulaire serait publiée en août 2018 à l'intention de tous les membres en vue de solliciter leurs observations sur la version actuelle du Plan stratégique. Il a également été noté que les questions en suspens seraient examinées lors des réunions suivantes du groupe de rédaction et du Comité exécutif.
6. À sa soixante-seizième session, le Comité exécutif est convenu qu'il présenterait le projet de Plan stratégique à la Commission (à sa quarante-deuxième session) pour approbation conformément au calendrier prévu (document REP19/EXEC1, annexe II) et a recensé plusieurs mécanismes susceptibles d'être utilisés pour promouvoir et faciliter les consultations avec les pays.
7. En outre, à sa soixante-seizième session, le Comité exécutif a créé un sous-comité – ouvert à tous ses membres – chargé d'examiner les observations et de réviser les projets de Plan stratégique à l'issue de chaque cycle de consultations avec les membres ainsi que d'élaborer un projet complet de Plan stratégique pour 2020-2025 pour examen par le Comité exécutif à sa soixante-dix-septième session et pour approbation par la Commission à sa quarante-deuxième session.
8. S'agissant de l'annexe II du document REP19/EXEC1, le Président et les vice-présidents tiennent à rappeler qu'il importe d'élaborer le Plan stratégique de manière inclusive et dans les délais fixés, et que:
- la planification stratégique est un processus évolutif;
 - le Plan stratégique sera celui des régions et de leurs membres, et que ceux-ci doivent par conséquent participer activement à son élaboration;
 - les coordonnateurs régionaux jouent un rôle clé dans la promotion de la participation aux débats sur le projet de Plan stratégique;
 - la mise en œuvre régionale du Plan stratégique revêtira une importance cruciale et qu'en 2019 les comités régionaux de coordination pourraient examiner et approuver des plans d'exécution régionaux, lesquels devront donner des indications expresses sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2020-2025.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

9. Les membres et observateurs du Codex sont invités à présenter des observations sur le projet de Plan stratégique pour 2020-2025, qui est disponible sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): (<https://ocs.codexalimentarius.org/>), en suivant les indications d'ordre général reportées ci-après.

10. Vous êtes encouragés à formuler vos observations dans le cadre d'une participation active aux débats régionaux organisés sous la houlette des coordonnateurs régionaux et du Secrétariat du Codex. L'objectif de ces débats est de mieux faire connaître le Plan stratégique aux membres et de les aider à formuler des observations.
11. Veuillez élaborer vos observations en tenant dûment compte des indications présentées ci-avant, notamment des domaines du Plan stratégique considérés comme prioritaires, et en gardant à l'esprit que le Plan stratégique sera celui des membres du Codex, auxquels il incombe de donner l'impulsion nécessaire à son élaboration et à sa mise en œuvre.

DIRECTIVES GÉNÉRALES CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

12. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres et observateurs du Codex.
13. Les Points de contact des membres et observateurs du Codex peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant «Entrer» dans la page «Mes révisions», disponible après avoir accédé au système.
14. Les Points de contact des organisations membres et observatrices du Codex doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les Questions fréquentes de l'OCS (FAQs).
15. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>.
16. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.